

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2022



Publié le **07 JUL. 2022**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 juin 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_074

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION AU COLLÈGE
ANDRÉ LASSAGNE -
PROJET "DEVOIR DE
MÉMOIRE"

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à Mme BLACHERE), M. GUERIN (par proc. à M. CIAPPARA), Mme CORRENT (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :
Mme GEHIN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **07/07/22**.....

Identifiant de l'Acte :

089-21630360-202206-0702-04-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

Depuis plusieurs années, les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) du Collège André Lassagne s'engagent dans un projet autour du « Devoir de Mémoire ».

Cette année, le projet s'enrichit : visites du Mémorial Jean Moulin et de la Prison de Montluc, rencontres avec Claude Bloch et le Procureur Viout, ainsi que la participation au projet « vivre ensemble pour faire ensemble » du CRIF (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France).

En complément, plusieurs visites sont programmées :

- Voyage mémoire à Paris sur deux jours : Visite du Mémorial de la Shoah, de l'Institut du Monde Arabe et de l'Assemblée Nationale accompagnée d'un député.
- Candidature au voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau.

Afin de mener à bien cette démarche qui s'inscrit, de surcroît, pleinement dans la thématique des Entretiens Caluire et Cuire Jean Moulin, le Collège André Lassagne sollicite l'aide financière de la Ville.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet en matière d'éducation à la citoyenneté, qui concerne par ailleurs des élèves en grande difficulté scolaire, il est proposé d'allouer au Collège André Lassagne une subvention exceptionnelle de 900 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 euros au Collège André Lassagne dans le cadre du projet « Devoir de mémoire » des classes de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 22 nature 6574 du budget de l'exercice 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

07 JUL 2022



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.